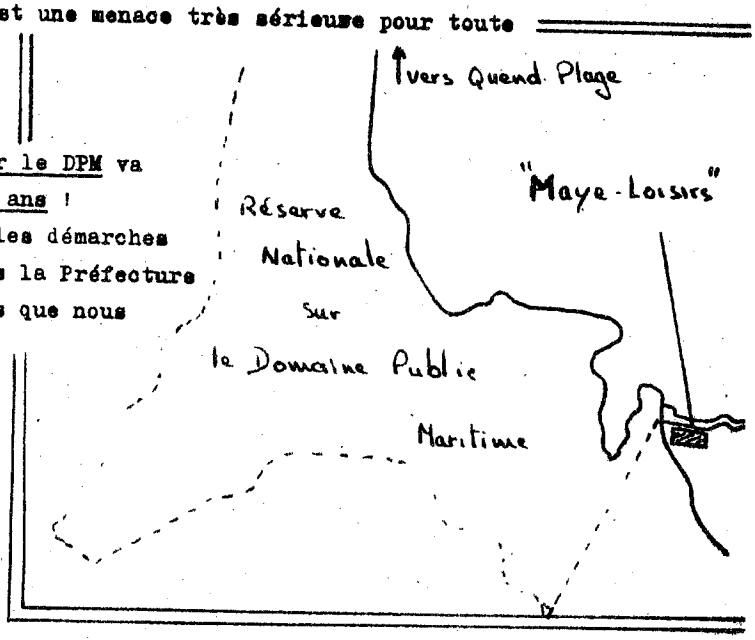
LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Les affaires traitées par le C.A.

- La brochure "Connaître et protéger les Oiseaux" a été distribuée dans les 1000 établissements scolaires de la Somme. Bien que prête au mois de juin nous avons préféré ne l'envoyer qu'en octobre pour des raisons d'éfficacité. Elle remporte un franc succès, de nombreux enseignants nous en réclament d'autres exemplaires. Si nous recevons les subventions demandées nous pourrons la diffuser dans les deux autres départements picards.

- Nous avons déposé plainte pour non respect du Plan d'Occupation des Sols contre le responsable de Maye-Loisirs, un parc d'attraction situé en limite Sud de la Réserve de Chasse sur le Domaine Public Maritime. Ce parc est une menace très sérieuse pour toute cette zone fragile du littoral.



- Le Conseil de Gestion de la Réserve de Chasse sur le DPM va à nouveau être réuni après une interruption de 9 ans !
  Depuis un an nous n'avons cessé de multiplier les démarches pour sa remise en place. Il y a quelques semaines la Préfecture nous a proposé d'en faire partie. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces décisions.



- L'affaire qui nous opposait à un oiseleur d'Amiens - plainte pour transport et utilisation d'espèce protégée - est passée en jugement : le prévenu a été relaxé. Nous avons fait aussitôt appel car cette affaire est liée à un problème grave de dérogation d'importation d'oiseaux qui ne serait pas valable. Cela risque de provoquer des remous dans certains services des Ministères concernés.

- Nous avons obtenu le franc symbolique dans une affaire de vente d'espèces protégées naturalisées, passée en jugement au mois de novembre.

- Nous avons en projet la réalisation d'une affiche sur les côteaux calcaires en Picardie
  Cette affiche accompagnée d'un livret d'explications sera envoyé aux maires des communes concernées par ces milieux fragiles.